

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ
DE PORTNEUF-SUR-MER**No de résolution
ou annotationProvince de Québec
MRC de la Haute-Côte-Nord

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Portneuf-sur-Mer tenue le 13 juin 2018 à l'endroit ordinaire des séances. Sont présent(e)s les conseillères et les conseillers suivant(e)s : mesdames Hélène Tremblay et Danielle Barrette ainsi que messieurs Robin Paradis, Roberto Emond, Lucien Savard et Hygan Tremblay sous la présidence du maire, monsieur Gontran Tremblay tous membres du Conseil et formant quorum. Est également présent le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Simon Thériault.

Le maire, monsieur Gontran Tremblay ouvre la séance ordinaire à 19h.

18-06-7203**ORDRE DU JOUR/ ACCEPTATION**

Il est proposé par madame Hélène Tremblay et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que lu et tel que reproduit ci-après;

- Ouverture de la séance.
- 1.0 Acceptation de l'ordre du jour. (Rés)
- 2.0 Acceptation du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 mai 2018/ Suivi. (Rés.)
- 3.0 Finances :
 - 3.1 État des revenus et dépenses au 31 mai 2018. (Info)
 - 3.2 Acceptation des déboursés au 31 mai 2018 et des comptes à payer au 13 juin 2018. (Rés.)
- 4.0 Rapport des activités mensuelles du maire. (Info)
- 5.0 Gestion :
 - 5.1 Règlement d'emprunt décrétant une dépense et un emprunt pour la réfection de l'enveloppe extérieure de l'édifice municipal. (Rés.)
 - 5.2 Rapport financier et rapport du vérificateur externe 2017/ Faits saillants présentés par le maire. (Info)
 - 5.3 Fête des voisins/ Disposition de biens municipaux/ Avis public. (Info)
 - 5.4 Gestion du personnel/ Superviseure des installations touristiques/ Embauche. (Rés.)
 - 5.5 Regroupement des offices municipaux de la Ville de Forestville et des Municipalités de Colombier et Portneuf-sur-Mer (Longue-Rive). (Rés.)
 - 5.6 Transporteurs en Vrac de Forestville/ Proposition de modification à l'entente. (Rés.)
- 6.0 Hygiène du milieu :
 - 6.1 Eau colorée/ Suivi de la résolution no. 18-05-7192. (Rés.)
 - 6.2 Demande de branchement au réseau d'égout et au réseau d'aqueduc. (Rés.)
 - 6.3 Mise aux normes eau potable/ Raccordement puits no. 5/ Mandat pour travaux d'électricité/ Soumission retenue. (Rés.)
- 7.0 Développement :
 - 7.1 Tourisme Côte-Nord/ Électrification de la route des Baleines/ Ajout d'une borne à Portneuf-sur-Mer. (Info)



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PORTNEUF-SUR-MER

No de résolution
ou annotation

- 7.2 Descente de rivière en canot/ Entente Innergex/ Renouvellement/ Signataires. (Rés.)
- 7.3 Fondation de la Faune/ Club Quad/ Limitation accès quad sur le banc de sable. (Rés.)
- 8.0 Loisirs et culture :
 - 8.1 Camping/ Travaux imprévus face au contrat no. 2017-08. (Rés.)
 - 8.2 Camping/ Travaux imprévus face au contrat no. 18-05-7198. (Rés.)
 - 8.3 Camping/ Travaux imprévus face au contrat no. 18-05-7200. (Rés.)
 - 8.4 Comité de gestion du camping/ Procès-verbal de la rencontre du 28 mai 2018. (Rés.)
 - 8.5 Rapport de l'état de situation de la Salle de quilles Boule Argentée. (Dépôt)
- 9.0 Demandes d'appuis, financières et/ou de partenariat :
 - 9.1 Randonnée Vélo Santé Alcoa/ Demande d'autorisation de passage. (Rés.)
 - 9.2 Randonnée Vélo Santé Alcoa/ Demande Sylvain Boudreau. (Rés.)
 - 9.3 Demande Biathlon-Duathlon de Portneuf-sur-Mer. (Rés.)
 - 9.4 Demande 13^e Festival de musique classique Haute-Côte-Nord. (Rés.)
- 10.0 Correspondance.
- 11.0 Affaires nouvelles :
 - 11.1 Édifice municipal/ Réfection de l'enveloppe extérieure/ Soumissions reçues et octroi du contrat. (Rés.)
 - 11.2 Édifice municipal/ Réfection de l'enveloppe extérieure/ Décret des travaux. (Rés.)
- 12.0 Période de questions.
- 13.0 Fermeture.

QUE l'item « Affaires nouvelles » demeure ouvert jusqu'à la fin de ladite séance.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

18-06-7204

PROCÈS-VERBAL/ ACCEPTATION ET SUIVI

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil reconnaissent avoir reçu copie et pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 mai 2018;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pu poser toutes leurs questions et obtenu toutes les réponses en lien avec ledit procès-verbal;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil reconnaissent que ledit procès-verbal reflète fidèlement les décisions prises.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Danielle Barrette et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 mai 2018 soit accepté tel que transmis.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PORTNEUF-SUR-MER

No de résolution
ou annotation

Info

FINANCES/ ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 31 MAI 2018

Les membres du conseil municipal reconnaissent avoir préalablement reçu copie et pris connaissance de l'état des revenus et dépenses au 31 mai 2018.

18-06-7205

FINANCES/ ACCEPTATION DES DÉBOURSÉS AU 31 MAI 2018 ET DES COMPTES À PAYER AU 13 JUIN 2018/ ACCEPTATION

Il est proposé par monsieur Roberto Emond et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le conseil municipal accepte la liste des comptes à payer en date du 13 juin 2018 et qui totalise un montant de 41 738.99\$;

QUE le conseil municipal accepte aussi la liste sélective des déboursés en date du 31 mai 2018 qui totalise un montant de 95 515.17\$. Le conseil municipal reconnaît en avoir reçu copie préalablement à la présente séance, en avoir pris connaissance, avoir posé toutes les questions et obtenu toutes les réponses relatives à ces déboursés.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

Info

RAPPORT DES ACTIVITÉS MENSUELLES DU MAIRE

Reporté à une séance ultérieure.

18-06-7206

GESTION/ RÉGLEMENT D'EMPRUNT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT POUR LA RÉFECTION DE L'ENVELOPPE EXTÉRIEURE DE L'ÉDIFICE MUNICIPAL

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a déposé et s'est qualifiée le 13 décembre 2017 pour le PIQM sous-volet 5.1 – Réfection et construction des infrastructures municipales du MAMOT pour son projet Réfection de l'enveloppe extérieure de l'édifice municipal;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Portneuf-sur-Mer juge opportun, par la même occasion, de mettre en application le projet de réfection de l'enveloppe extérieure de l'édifice municipal adopté par le Conseil;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Portneuf-sur-Mer a procédé par appels d'offres publiques pour les travaux de réfection de l'enveloppe extérieure de l'édifice municipal pour déterminer leurs coûts;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adopté la résolution no. 18-02-7116 pour des services professionnels en architecture en lien avec le projet dont la somme s'élève à 24 995.57\$ toutes taxes comprises;

CONSIDÉRANT QUE le coût des travaux à être effectués par la Municipalité de Portneuf-sur-Mer s'élève à la somme de 299 835.25\$ toutes taxes comprises;

CONSIDÉRANT QUE suivant le protocole d'entente, la Municipalité de Portneuf-sur-Mer assumera au maximum 30% du coût admissible pour la réfection de l'enveloppe extérieure de l'édifice municipal;



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PORTNEUF-SUR-MER

No de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a déposé par le biais de la résolution no. 18-04-7145, une demande d'aide financière maximale de 20 000\$ dans la Politique de soutien aux projets structurants – Volet infrastructure municipale;

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire du Conseil tenue le 8 février 2017;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement a été déposé lors de la séance ordinaire du Conseil tenue le 9 mai 2018;

CONSIDÉRANT QUE des copies du projet de règlement ont été mises à la disposition du public le 10 mai 2018;

CONSIDÉRANT QU'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard 72 heures avant la séance du 13 juin 2018 et tous les membres du Conseil présents déclarent l'avoir lu et qu'un résumé de son contenu a été lu lors de son dépôt;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Danielle Barrette et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le règlement portant le no. 18-297 soit adopté et qu'il soit statué et ordonné ce qui suit, à savoir :

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA HAUTE-CÔTE-NORD

Règlement numéro 18-297

RÈGLEMENT D'EMPRUNT NO. 18-297 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 325 000\$ ET UN EMPRUNT DE 325 000\$ AFIN DE PROCÉDER À LA RÉFECTION DE L'ENVELOPPE EXTÉRIEURE DE L'ÉDIFICE MUNICIPAL

ARTICLE 1

Le préambule ci-haut mentionné fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

Le conseil municipal délègue au directeur général le pouvoir de former le comité de sélection prévu à l'article 936.0.1.1 du Code municipal du Québec, dans tous les cas où un tel comité est requis par la loi.

ARTICLE 3

Ce comité doit être formé de trois personnes idéalement résidant sur le territoire de la Municipalité de Portneuf-sur-Mer, qui ne sont pas des membres du conseil municipal, pour tout contrat visé par l'article 936.0.1.1 du Code municipal du Québec, qui ne nécessite pas l'adjudication après une demande de soumission publique publiée dans un système électronique d'appel d'offres approuvé par le gouvernement.

ARTICLE 4

Dans le cas où le contrat visé par l'article 936.0.1.1 doit être adjudgé après une demande de soumission publique publiée dans un système électronique d'appel d'offres approuvé par le gouvernement, ce comité doit être formé de trois



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PORTNEUF-SUR-MER

No de résolution
ou annotation

personnes qui ne sont pas des membres du conseil municipal, composé de deux personnes résidant sur le territoire et d'un professionnel du même type que ceux visés par la procédure d'appel d'offres.

ARTICLE 5

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi

ADOPTÉ À PORTNEUF-SUR-MER, CE 13^E JOUR DU MOIS DE JUIN 2018.

Gontran TREMBLAY
Maire

Simon THÉRIAULT
Directeur gén. et sec.-très.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

Info

GESTION/ RAPPORT FINANCIER ET RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE 2017/ FAITS SAILLANTS PRÉSENTÉS PAR LE MAIRE

Le maire, monsieur Gontran Tremblay, présente et dépose son rapport sur les faits saillants du rapport financier de 2017 de la Municipalité conformément aux nouvelles dispositions du Code municipal.

18-06-7207

GESTION/ FÊTE DES VOISINS/ DISPOSITION DE BIENS MUNICIPAUX/ AVIS PUBLIC

Le conseil municipal informe les citoyens que la Municipalité disposera de biens municipaux via appel d'offres dans le cadre de la Fête des voisins. Les personnes intéressées à soumettre un prix pour un item peuvent visiter les items le 18 juin entre 15h et 18h et doivent remettre leur formulaire complété avant le 26 juin à 11h.

18-06-7208

GESTION/ GESTION DU PERSONNEL/ SUPERVISEURE DES INSTALLATIONS TOURISTIQUES/ EMBAUCHE

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a antérieurement adopté la résolution no. 17-11-7051 désignant les signataires à une convention de fin d'emploi avec l'agente de développement de l'époque;

CONSIDÉRANT QUE dans cette convention de fin d'emploi, madame Cathy Thibeault se voyait offrir le poste de superviseur aux installations touristiques pour la saison 2018 si elle manifestait son intention avant le 1^{er} avril 2018;

CONSIDÉRANT QUE madame Cathy Thibeault a répondu aux exigences établies dans la convention de fin d'emploi préalablement mentionnée;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge opportun de respecter la convention de fin d'emploi et ainsi procéder à l'embauche de madame Cathy Thibeault au poste de superviseur des installations touristiques à raison de 35 heures/semaine;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Robin Paradis et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PORTNEUF-SUR-MER

No de résolution
ou annotation

QUE le conseil municipal autorise le directeur général à procéder à l'embauche de madame Cathy Thibeault à titre de superviseure des installations touristiques, poste saisonnier pour l'été 2018;

QUE le nombre d'heures de travail par semaine soit de 35;

QUE le taux horaire pour ce poste soit de 15\$/h et que l'entrée en fonction se fasse le 4 juin 2018 pour se terminer le 7 septembre 2018;

QUE la rémunération de la superviseure aux installations touristiques soit puisée à même l'entente à intervenir entre Innergex et la Municipalité de Portneuf-sur-Mer pour la gestion des réservations de la descente de rivière en canot.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

18-06-7209

GESTION/ REGROUPEMENT DES OFFICES MUNICIPAUX DE LA VILLE DE FORESTVILLE ET DES MUNICIPALITÉS DE COLOMBIER ET PORTNEUF-SUR-MER (LONGUE-RIVE)

CONSIDÉRANT QUE l'Office municipal d'habitation de Colombier, l'Office municipal d'habitation de Forestville et l'Office municipal d'habitation de Ste-Anne de Portneuf ont demandé l'autorisation de la ministre responsable de la Protection des consommateurs et de l'Habitation de se regrouper;

CONSIDÉRANT QUE ces offices ont présenté aux conseils municipaux de la ville de Forestville et des municipalités de Colombier, Longue-Rive et Portneuf-sur-Mer un projet d'entente de regroupement des trois offices et que les conseils municipaux ont alors manifesté leur accord de principe à la poursuite de cette démarche;

CONSIDÉRANT QUE les offices municipaux d'habitation présenteront, conformément à l'article 58.1 de la Loi sur la Société d'habitation du Québec (RLRQ, chapitre S-8), une requête conjointe au lieutenant-gouverneur du Québec pour la délivrance de lettres patentes confirmant leur regroupement selon les termes et conditions d'une entente de regroupement;

CONSIDÉRANT QU'après étude du projet de l'entente du regroupement, il y a lieu d'émettre une recommandation favorable à cette fusion;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Hygan Tremblay et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le Conseil recommande favorablement le regroupement de l'Office municipal d'habitation de Colombier, l'Office municipal d'habitation de Forestville et l'Office municipal d'habitation de Ste-Anne-de-Portneuf suivant les termes et conditions du projet d'entente de regroupement.

QUE le Conseil nomme M. Roberto Emond en tant que représentant de la Municipalité sur le conseil d'administration transitoire.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PORTNEUF-SUR-MER

No de résolution
ou annotation

18-06-7210

GESTION/ TRANSPORTEURS EN VRAC DE FORESTVILLE/ PROPOSITION DE MODIFICATION À L'ENTENTE

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a antérieurement adopté la résolution no. 07-05-4209 permettant la signature d'une entente avec les Transporteurs en Vrac de Forestville pour retenir les services des camionneurs titulaires de permis de camionnage pour le transport de matières en vrac;

CONSIDÉRANT QUE des coûts importants sont rattachés au respect de l'actuelle entente qui définit à 75% le nombre de camions des Transporteurs en Vrac de Forestville devant être utilisé par l'entrepreneur pour réaliser des travaux donnés à contrat par la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE lors d'une rencontre tenue avec la directrice des Transporteurs en Vrac de Forestville madame Nadine Gagné le 7 juin 2018, le maire et le directeur général ont validé la possibilité de réouvrir l'entente signée en 2007 afin qu'elle soit davantage représentative;

CONSIDÉRANT QUE le maire et le directeur général de la Municipalité recommande de formuler une demande de réouverture de l'entente signée en 2007, afin que le ratio de camionnage soit de 50/50 entre les Transporteurs en Vrac et l'entrepreneur retenu pour la réalisation de travaux octroyés à contrat;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge opportun d'accepter la recommandation du maire et du directeur général afin de diminuer les coûts futurs de travaux comportant du transport de matières en vrac;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Robin Paradis et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le conseil municipal demande une modification à l'entente entre les Transporteurs en Vrac de Forestville et la Municipalité de Portneuf-sur-Mer datée du 17 mai 2007;

QUE la modification porte sur le ratio de camionnage afin qu'il soit établi à 50/50 entre les Transporteurs en Vrac et l'entrepreneur retenue pour la réalisation de travaux octroyés à contrat;

QUE copie de cette résolution soit acheminée au conseil d'administration des Transporteurs en Vrac de Forestville.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

18-06-7211

HYGIÈNE DU MILIEU/ EAU COLORÉE/ SUIVI DE LA RÉOLUTION NO. 18- 05-7192

CONSIDÉRANT QUE le Conseil a antérieurement adopté la résolution no. 15-06-6401 faisant état de la procédure à mettre en place pour répondre à une demande d'un propriétaire ayant de l'eau colorée dans son domicile;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil a également adopté la résolution no. 18-05-7192 autorisant l'installation d'un filtreur pour le propriétaire du 837, rue du Quai;



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PORTNEUF-SUR-MER

No de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT QUE d'autres propriétaires ont demandé l'installation d'un filtreur dans leur domicile et qu'ils pourraient se qualifier à la procédure établie dans la résolution no. 15-06-6401;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal n'a autorisé aucun crédit budgétaire en 2018 pour procéder à l'acquisition et l'installation de filtreurs;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil s'est réuni en séance de travail le 14 mai 2018 et qu'il a convenu sur recommandation de son contentieux de défrayer uniquement en 2019 pour l'acquisition et l'installation des filtreurs supplémentaires pour les propriétaires se qualifiant à la procédure établie dans la résolution no. 15-06-6401;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Hélène Tremblay et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE la résolution no. 15-06-6401 soit maintenue;

QUE tout propriétaire demandant l'acquisition et l'installation de filtreur pour fer oxide se qualifiant à la procédure établie dans la résolution no. 15-06-6401, soit informé sur le champ que la Municipalité défraiera uniquement en 2019;

QUE la date limite pour demander des filtreurs soit le ou vers le 15 novembre 2018 afin de faciliter la préparation budgétaire;

QU'un propriétaire se qualifiant à la procédure établie dans la résolution no. 15-06-6401 désireux d'acquiescer et installer en 2018 un filtreur pour fer oxide garde ses preuves d'achat et les remette à la Municipalité en 2019 pour remboursement.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

18-06-7212

HYGIÈNE DU MILIEU/ DEMANDE DE BRANCHEMENT AU RÉSEAU D'ÉGOUT ET AU RÉSEAU D'AQUEDUC

CONSIDÉRANT QU'un nouveau branchement aux réseaux d'égout et d'aqueduc nécessite une autorisation du conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a reçu une demande du propriétaire du lot no. 0788-78-1667 datée du 4 juin 2018 afin de brancher aux réseaux d'égout et d'aqueduc, un commerce de restauration rapide saisonnier sur ses installations actuelles;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge opportun d'acquiescer à la demande du propriétaire, puisque le commerce de restauration rapide saisonnier répond à la réglementation en place;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Robin Paradis et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le conseil municipal autorise le branchement supplémentaire aux réseaux d'égout et d'aqueduc municipal pour le propriétaire du lot no. 0788-78-1667;



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PORTNEUF-SUR-MER

No de résolution
ou annotation

QUE les taxes de services applicables pour un commerce saisonnier soient émises au rôle de perception.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

18-06-7213

HYGIÈNE DU MILIEU/ MISE AUX NORMES EAU POTABLE/ RACCORDEMENT PUIITS NO. 5/ MANDAT POUR TRAVAUX D'ÉLECTRICITÉ/ SOUMISSION RETENUE

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a antérieurement adopté la résolution no. 17-02-6861 acceptant l'offre de service d'AquaTer-Eau inc. pour le forage et la construction du nouveau puits no. 5;

CONSIDÉRANT QUE des travaux de raccordement du nouveau puits no. 5 au poste principal doivent être réalisés;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise DCCOM a fait parvenir une offre de services datée du 6 juin 2018 dans laquelle elle propose d'élaborer et concevoir un plan d'automatisation et de gestion des données de pompage et de niveaux d'eau souterraine provenant du nouveau puits no. 5;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge opportun d'accepter cette offre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Roberto Emond et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE l'offre de l'entreprise DCCOM datée du 6 juin 2018 au montant de 20 980\$ taxes en sus pour l'automatisation et la gestion des données de pompage et de niveaux d'eau souterraine pour le puits no. 5 soit acceptée;

QUE les dépenses relatives à ce mandat soient payées à même le montant de la TECQ 2014-2018 qui a été confirmé par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et dont les travaux au puits no. 5, prévus à la programmation, ont été acceptés par ledit Ministère.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

18-06-7214

DÉVELOPPEMENT/ TOURISME CÔTE-NORD/ ÉLECTRIFICATION DE LA ROUTE DES BALEINES/ AJOUT D'UNE BORNE À PORTNEUF-SUR-MER

Le maire informe les contribuables présents qu'à la suite de la résolution no. 17-11-7058 appuyant le projet d'électrification de la route des baleines avec l'ajout de bornes de recharges électrique dans différentes municipalités dont Portneuf-sur-Mer, la Municipalité a été informé que le projet irait de l'avant et qu'une borne sera installée à l'édifice municipale dans les prochaines semaines. Dans l'entente, les seuls frais pour la Municipalité seront ceux de l'installation.

18-06-7215

DÉVELOPPEMENT/ DESCENTE DE RIVIÈRE EN CANOT/ ENTENTE INNERGEX/ RENOUELEMENT/ SIGNATAIRES

Il est proposé par monsieur Hygan Tremblay et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PORTNEUF-SUR-MER

No de résolution
ou annotation

QUE le maire monsieur Gontran Tremblay soit autorisé à signer, pour et au nom de la Municipalité de Portneuf-sur-Mer, un protocole d'entente avec Innergex visant à reconduire une entente antérieure permettant à Innergex d'opérer en collaboration avec la Municipalité un service de réservation canots et de transport pour la descente de rivière à même le Bureau d'accueil touristique, et ce pour les cinq (5) prochaines années.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

18-06-7216

DÉVELOPPEMENT/ FONDATION DE LA FAUNE/ CLUB QUAD/ LIMITATION ACCÈS QUAD SUR LE BANC DE SABLE

CONSIDÉRANT QUE le Club Quad Haute-Côte-Nord a reçu en octobre 2017 une confirmation d'une aide financière de la part de la Fondation de la Faune;

CONSIDÉRANT QUE le projet accepté par la Fondation de la Faune concernait initialement un terrain appartenant à la Municipalité et qu'elle se retrouvait par la force des choses partenaire;

CONSIDÉRANT QU'à la demande de la Municipalité et du comité ZIP de l'Estuaire nord du St-Laurent, le projet devait être modifié et ajusté à la baisse pour répondre aux besoins réels de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance du projet et qu'il juge opportun de fixer une date limite au promoteur, le Club Quad Haute-Côte-Nord, afin de répondre aux besoins de la Municipalité et ainsi connaître les coûts réels qui devraient être assumés par la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Danielle Barrette et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le conseil municipal demande au Club Quad Haute-Côte-Nord de remettre un document final sur le projet modifié d'accès limité pour les quads au Banc de sable de Portneuf-sur-Mer avant le 5 juillet 2018 après quoi le conseil municipal ne pourra demeurer partenaire du projet.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

18-06-7217

LOISIRS ET CULTURE/ CAMPING/ TRAVAUX IMPRÉVUS FACE AU CONTRAT NO. 2017-08

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adopté la résolution no. 17-09-7016 décrétant des travaux au camping de Portneuf-sur-Mer et la résolution no. 17-09-7017 octroyant le contrat de travaux d'aqueduc, de traitement des eaux sanitaires et d'électricité à Location Excavation R.S.M.F. Inc.;

CONSIDÉRANT QUE des modifications ont été apportées aux plans pour construction suite à des omissions de la part de l'ingénieur pour des travaux imprévus, modifications concernant principalement l'ajout de remblai sur le terrain;



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PORTNEUF-SUR-MER

No de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT QU'une partie des coûts rattachés à ces ajouts devaient respecter une entente établie avec les Transporteurs en Vrac de Forestville;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge opportun de procéder à ces travaux imprévus afin de rendre le camping praticable pour la saison 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Danielle Barrette et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE l'entreprise Location Excavation R.S.M.F. Inc. soit autorisée à effectuer les travaux imprévus sur le camping pour un total de 5 225.36\$;

QUE les sommes à déboursier pour ces travaux imprévus proviennent du surplus accumulé de la Municipalité;

QUE les bris réalisés aux tuyaux par le déneigement hâtif du chemin de la Marina par les pêcheurs à raison de 300\$ soient refacturés à l'Association des pêcheurs.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

18-06-7218

LOISIRS ET CULTURE/ CAMPING/ TRAVAUX IMPRÉVUS FACE AU CONTRAT NO. 18-05-7198

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adopté la résolution no. 18-05-7198 octroyant le contrat de d'aménagement paysager – gravier à Paysagiste René Foster Inc.;

CONSIDÉRANT QUE des modifications ont été apportées aux plans pour construction pour des travaux imprévus, modifications concernant principalement l'ajout de d'emplacements;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge opportun de procéder à ces travaux imprévus afin de rendre le camping praticable pour la saison 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Roberto Emond et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE l'entreprise Paysagiste René Foster Inc. soit autorisée à effectuer les travaux imprévus sur le camping pour un total de 1 356.71\$;

QUE les sommes à déboursier pour ces travaux imprévus proviennent du surplus accumulé de la Municipalité.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

18-06-7219

LOISIRS ET CULTURE/ CAMPING/ TRAVAUX IMPRÉVUS FACE AU CONTRAT NO. 18-05-7200

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adopté la résolution no. 18-05-7200 octroyant le contrat de travaux de recharge du chemin de la Marina à Location Excavation R.S.M.F. Inc.;



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PORTNEUF-SUR-MER

No de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT QUE le contrat devait respecter une entente établie avec les Transporteurs en Vrac de Forestville;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge opportun de défrayer afin de respecter l'entente établie avec les Transporteurs en Vrac de Forestville;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Lucien Savard et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE l'entreprise Location Excavation R.S.M.F. Inc. soit autorisée à effectuer les travaux sur le camping pour un total de 7 228.24\$;

QUE les sommes à déboursier pour le respect de l'entente avec les Transporteurs en Vrac de Forestville proviennent du surplus accumulé de la Municipalité.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

18-06-7220

LOISIRS ET CULTURE/ COMITÉ DE GESTION DU CAMPING/ PROCÈS-VERBAL DE LA RENCONTRE DU 28 MAI 2018

Il est proposé par monsieur Roberto Emond et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le procès-verbal et toutes les recommandations du comité de gestion du camping daté du 28 mai 2018 soit adopté.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

18-06-7221

LOISIRS ET CULTURE/ RAPPORT DE L'ÉTAT DE SITUATION DE LA SALLE DE QUILLES BOULE ARGENTÉE

Le maire dépose au Conseil le rapport sur l'état de situation de la Salle de quilles la Boule argentée qui contient des pistes de solutions de tout ordre pour maintenir la pratique des quilles à Portneuf-sur-Mer.

18-06-7222

RANDONNÉE VÉLO SANTÉ ALCOA/ DEMANDE D'AUTORISATION DE PASSAGE

Il est proposé par madame Hélène Tremblay et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE la Municipalité autorise le passage des cyclistes lors de la Randonnée Vélo Santé le 25 août 2018;

QUE l'événement soit annoncé dans les médias municipaux (site web, bulletin municipal, page Facebook, TVR7).

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PORTNEUF-SUR-MER

No de résolution
ou annotation

18-06-7223

RANDONNÉE VÉLO SANTÉ ALCOA/ DEMANDE SYLVAIN BOUDREAU

Il est proposé par madame Hélène Tremblay et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QU'un don au montant de 100\$ soit accordée à monsieur Sylvain Boudreau pour la Randonnée Vélo Santé.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

18-06-7224

DEMANDE BIATHLON-DUATHLON DE PORTNEUF-SUR-MER

Il est proposé par monsieur Lucien Savard et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité autorise la tenue du Biathlon-Duathlon de Portneuf-sur-Mer sur le site du camping;

QUE le prêt de barrières de foule, de l'aide venant du personnel des travaux publics et la gratuité pour l'utilisation du Pavillon Desjardins soient acceptés.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

18-06-7225

DEMANDE 13^È FESTIVAL DE MUSIQUE CLASSIQUE HAUTE-CÔTE-NORD

Il est proposé par monsieur Roberto Emond et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la demande d'aide financière soit déclinée.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

Info

CORRESPONDANCE

À la demande du président, l'annexe de correspondance remise au Conseil est lue.

18-06-7226

ÉDIFICE MUNICIPAL/ RÉFECTION DE L'ENVELOPPE EXTÉRIEURE/ SOUMISSIONS REÇUES ET OCTROI DU CONTRAT

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a antérieurement adopté la résolution no. 18-04-7167 afin de procéder à un appel d'offres sur le système électronique d'appel d'offres (SEAO) afin d'octroyer un contrat pour les travaux de réfection de l'enveloppe extérieure de l'édifice municipal;

CONSIDÉRANT QUE le 2 mai 2018 à 10h, huit (8) soumissions ont été ouvertes en présence des intéressés et que les résultats desdites soumissions sont les suivants :



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PORTNEUF-SUR-MER

No de résolution
ou annotation

| Entreprise | Montant incluant les taxes |
|---------------------------------------|----------------------------|
| Construction Nicolas Avoine | 299 835.25\$ |
| BEMA Construction | 344 125.92\$ |
| Constructions BEST Inc. | 355 612.02\$ |
| Construction Gérard Murray Inc. | 356 543.22\$ |
| Plasteck 9011-0123 Qc Inc. | 327 182.05\$ |
| Les Entreprises G & M Laplante | 448 954.38\$ |
| Cevico Inc. | 344 535.58\$ |
| Les constructions A.M. Martineau Inc. | 272 067.14\$ |

CONSIDÉRANT QUE la soumission la plus basse de Les Constructions A Martineau suite à l'analyse du contentieux de la Municipalité est non-conforme et ne répond pas au devis;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a reçu le 12 juin 2018 la lettre d'autorisation du MAMOT qui subventionne les travaux à raison de 70% par l'intermédiaire du PIQM sous-volet 5.1 – Réfection et construction des infrastructures municipales afin d'octroyer le contrat;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge opportun d'attribuer le contrat à Construction Nicolas Avoine Inc. qui est le plus bas soumissionnaire conforme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Hygan Tremblay et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le conseil municipal accepte la plus basse soumission conforme et qu'il attribue le contrat pour les travaux de réfection de l'enveloppe extérieure de l'édifice municipal pour la somme de 299 835.25\$ taxes incluses;

QUE le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous les documents relatifs à l'octroi de ce contrat;

QUE les coûts rattachés à ce contrat de construction soient inclus dans le projet de rénovation extérieure de l'édifice municipal subventionné à 70% par le PIQM sous-volet 5.1 – Réfection et construction des infrastructures municipales du MAMOT.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

18-06-7227

ÉDIFICE MUNICIPAL/ RÉFECTION DE L'ENVELOPPE EXTÉRIEURE/ DÉCRET DES TRAVAUX

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a déposé et s'est qualifiée le 13 décembre 2017 pour le PIQM sous-volet 5.1 – Réfection et construction des infrastructures municipales du MAMOT pour son projet réfection de l'enveloppe extérieure de l'édifice municipal;

CONSIDÉRANT QUE tel que le stipule l'article 2 de la *Loi sur les travaux municipaux*, une municipalité peut procéder par résolution pour ordonner des travaux, lorsqu'elle pourvoit dans celle-ci à l'affectation des sommes nécessaires au paiement du coût des travaux, certains moyens de financement;



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PORTNEUF-SUR-MER

No de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a obtenu une subvention du PIQM sous-volet 5.1 – Réfection et construction des infrastructures municipales du MAMOT s'élevant à 223 790\$ pour la réalisation des travaux;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est également en démarche avec la Politique de soutien aux projets structurants de la MRC de la Haute-Côte-Nord pour obtenir une aide financière maximale de 20 000\$ sans toutefois avoir la confirmation du montant accordé présentement;

CONSIDÉRANT QUE le processus d'approbation du règlement d'emprunt no. 18-297 pour la réfection de l'enveloppe extérieure de l'édifice municipal au montant de 325 000\$ débutera dans les prochains jours;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal avait initialement prévu l'utilisation d'une somme de 385 000\$ au budget 2018 de la Municipalité en provenance de son surplus accumulé, mais que le montant maximal utilisé sera finalement de 96 000\$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Roberto Emond et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le conseil municipal autorise l'utilisation de la subvention obtenue du PIQM sous-volet 5.1 – Réfection et construction des infrastructures municipales du MAMOT s'élevant à 223 790\$ pour la réfection de l'enveloppe extérieure de l'édifice municipal;

QUE le conseil municipal autorise l'utilisation de toute autre aide financière à venir qui permettrait de faire diminuer la part de la Municipalité dans le projet;

QUE le conseil municipal utilise une partie des crédits budgétaires prévus en provenance du surplus accumulé à même le budget 2018 afin de compléter le financement les travaux de réfection de l'enveloppe extérieure de l'édifice municipal;

QUE le conseil municipal décrète la réalisation les travaux de réfection de l'enveloppe extérieure de l'édifice municipal.

ADOPTÉ.




Gontran TREMBLAY, maire

Info

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES

La période de questions a débuté à 20h26 pour se terminer à 20h28.

Sujets :

-  Un citoyen souhaiterait voir une affiche indiquant les autres attraits du village dans le Parc du phare.
-  Deux contribuables questionnent le conseil municipal sur ses intentions face à l'entente en place avec les Transporteurs en vrac.
-  Une contribuable s'informe sur les intentions de la Municipalité face aux drapeaux qui ont été endommagés par les vents du printemps à Place de la famille.



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PORTNEUF-SUR-MER

No de résolution
ou annotation

18-06-7228

FERMETURE DE LA SÉANCE

À 20h29, il est proposé par monsieur Roberto Emond et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la séance soit et est fermée.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY
Maire

Gontran Tremblay
Maire

Simon Thériault
Directeur général et
secrétaire-trésorier